Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260310-2026012609-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **12**
Présents : 10
Votants : 11

Délibération n°20260126_09

L'an Deux Mille vingt-six.
le 26 janvier 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2026
Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, MM, HUGUENIN Hervé DREAU Dominique. MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean., KERAVAL Jean-Paul, ALLAIN Mikaël., CASPAR Sandrine,
Absents : JAOUEN Virginie, Mr LE GALL Lionel.
Secrétaire de séance : Emmanuel Le Roy

9. Objet : Tableau des emplois :

Madame Le Maire informe l'assemblée :

L'agent des écoles titulaire du poste d'ATSEM à 28 heures est actuellement en PPR . Cela implique une réorganisation du service scolaire avec une redistribution du temps de travail.
Cette disposition sera mise en place à compter du 1er janvier 2026.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Scolaire Et Culturel	Agent des Ecoles	ATSEM Principal 1ère classe	ATSEM Principal 2ème classe	non	1	0	TNC (28h)
	Agent des Ecoles	Adjoint technique Adjoint d'animation	ATSEM Principal 2ème classe	non	1	0	TNC (21h)
	Agent polyvalent Périscolaire et entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	oui	1	0	TNC (22h30)

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260310-2026012609-DE

	Agent polyvalent Restauration Scolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	oui			(18h00)
	Chargée de Communication	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	oui	1	0	TNC (17h30)
Service administratif	Secrétaire générale de Mairie	Rédacteur	Attaché	non	1	0	TC (35h)
	Agent d'accueil mairie et agence postale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal De 1ère classe	oui	1	0	TNC (32h)
Service technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Agent de maitrise principal	oui	1	0	TC (35h)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
Vu le tableau des emplois en date du 01/07/2023 ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois à compter du 01/01/2026 tel que présenté ci-dessus,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme à Laz le 27/01/2026
Le Maire,
Annick BARRE

MAIRIE DE LAZ
29520

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.